



C O M M U N I Q U É

DOREL PRODUITS DE PUÉRICULTURE

Maxi-Cosi
Bébé Confort
Quinny
Safety 1st
Tiny Love
BabyArt
Cosco
Infanti
Mother's Choice
Voyage

DOREL SPORTS

Cannondale
Schwinn
Mongoose
GT
Caloi
SUGOI

DOREL MOBILIER DE MAISON

Ameriwood
Altra Furniture
Cosco Home & Office
Dorel Home Products
Signature Sleep
Dorel Living

BOURSE

TSX : DII.B, DII.A

CONTACTS :

MaisonBrison Communications
Rick Leckner
(514) 731-0000

Les Industries Dorel Inc.
Jeffrey Schwartz
(514) 934-3034

Dorel entend fermement en appeler d'un jugement rendu aux États-Unis dans une cause concernant un siège d'auto

Montréal, le 20 juin 2016 – La société Les Industries Dorel Inc. (TSX : DII.B, DII.A) a annoncé aujourd'hui qu'elle en appellera de manière vigoureuse auprès du tribunal de première instance et, si nécessaire, auprès de la Cour d'appel du cinquième circuit d'un verdict rendu par jury le vendredi 17 juin à Marshall, au Texas, condamnant Dorel à verser un montant net d'approximativement 29 millions de dollars US au titre de dommages pour sa portion dans une affaire relative à un siège d'auto. Dorel est en profond désaccord avec le verdict du jury et la Société est optimiste que l'affaire connaîtra une issue favorable étant donné qu'elle se poursuit à d'autres niveaux d'instance juridique.

Le procès porte sur un accident survenu en mai 2013 au cours duquel un enfant voyageant dans un siège d'auto Dorel a été gravement blessé lorsque le véhicule à bord duquel il prenait place a été happé par celui d'un conducteur qui avait traversé la ligne centrale et entraîné une terrible collision. Des preuves ont clairement démontré que l'enfant n'était pas attaché adéquatement à l'aide des sangles d'épaules du siège d'auto au moment de la collision.

« Le siège en cause affiche un excellent dossier en matière de sécurité et aucun incident n'a été rapporté à la suite de son utilisation. Nous sommes convaincus de la qualité de ce produit qui répond à toutes les normes gouvernementales, » a commenté le président et chef de la direction de Dorel, Martin Schwartz.

La Société a déclaré qu'elle estime que le verdict et le jugement rendus à l'issue du procès avec jury sont erronés et injustifiés. Elle compte présenter de solides arguments qui devraient infirmer en totalité le jugement ou réduire de manière significative le montant au titre des dommages exigés à son encontre.

Advenant que l'appel soit infructueux, Dorel a affirmé qu'avec la couverture d'assurance actuelle dont elle bénéficie, sa responsabilité ne devrait pas excéder un montant de 6.0 millions de dollars US. La Société comptabilisera les répercussions potentielles de ce jugement dans ses états financiers intermédiaires consolidés résumés du deuxième trimestre. Dorel affiche un bilan solide et sa situation financière ne sera pas affectée de façon significative par cette affaire.

« Dorel est le plus important fabricant de sièges d'auto au monde et nous sommes fiers de l'excellente réputation que nous avons bâtie en matière de sécurité à l'échelle mondiale. Nous concevons et fabriquons des produits de puériculture avec un objectif primordial – la sécurité de nos enfants. Nous sommes de tout cœur avec l'enfant et la famille impliqués dans ce malheureux accident. Dorel investit annuellement des millions de dollars dans le développement de ses produits et dans des centres d'essai afin de garantir que ses produits sont de la plus haute qualité, » a conclu M. Schwartz.

Profil

Les Industries Dorel Inc. (TSX : DII.B, DII.A) est une société de produits de puériculture et de bicyclettes de classe mondiale. Le leadership de la Société en matière de sécurité et de style de vie est particulièrement marqué dans ces catégories de produits qui comptent une multitude d'articles novateurs qui définissent les tendances. La division Dorel Produits de puériculture possède un portefeuille de marques de grande notoriété, notamment les marques mondiales Safety 1st, Quinny, Maxi-Cosi et Tiny Love, auxquelles s'ajoutent des marques régionales comme Cosco, Bébé Confort et Infanti. Les marques de Dorel Sports comprennent Cannondale, Schwinn, GT, Mongoose, Caloi, IronHorse et SUGOI. Dorel Mobilier de maison commercialise aussi, principalement en Amérique du Nord, un vaste assortiment de produits d'ameublement pour la maison dont certains fabriqués aux États-Unis et au Canada et d'autres importés. Les Industries Dorel Inc., dont le chiffre d'affaires annuel atteint 2,7 milliards de dollars US, compte environ 10 450 employés qui oeuvrent dans des installations réparties dans vingt-cinq pays à travers le monde.

Mise en garde concernant les informations prospectives

Certains des énoncés contenus dans le présent communiqué de presse peuvent constituer des « énoncés prospectifs » au sens de la législation canadienne sur les valeurs mobilières applicable. Sous réserve de ce qui pourrait être exigé par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, Dorel n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. De par leur nature, les énoncés prospectifs sont assujettis à de nombreux risques et incertitudes, et ils sont fondés sur plusieurs hypothèses qui laissent entrevoir la possibilité que les résultats réels pourraient ne pas correspondre, pour l'essentiel, aux attentes de Dorel telles qu'elles sont exprimées de manière explicite ou implicite dans ces énoncés, et que les objectifs, plans, priorités stratégiques et perspectives commerciales pourraient ne pas se matérialiser. Par conséquent, Dorel ne peut garantir qu'un énoncé prospectif se matérialisera ou, s'il se matérialise, ce que Dorel en bénéficiera. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le présent communiqué de presse aux fins de communiquer des renseignements sur les attentes et les plans actuels de la direction et de permettre aux investisseurs et à d'autres personnes de mieux comprendre le contexte d'exploitation de Dorel. Cependant, le lecteur est mis en garde qu'il pourrait ne pas être opportun d'utiliser ces énoncés prospectifs à d'autres fins.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont fondés sur plusieurs hypothèses que Dorel estimait raisonnables le jour où elle les a exprimés. Les facteurs susceptibles de faire varier de façon importante les résultats réels par rapport aux attentes de Dorel exprimées directement ou de manière implicite dans les énoncés prospectifs sont notamment les suivants : la conjoncture économique générale; des changements survenus dans les coûts des produits et les réseaux d'approvisionnement; les fluctuations des devises; le risque lié à la clientèle et au crédit y compris la concentration de revenus auprès d'un petit nombre de clients; les coûts associés à la responsabilité civile produits; les changements intervenus à la législation fiscale ou l'interprétation ou l'application de ces règles; la capacité continue de mettre au point des produits et de soutenir les noms de marques; des changements apportés dans l'environnement réglementaire; un accès continu aux ressources en capital et les coûts des emprunts relatifs; des changements survenus aux hypothèses servant à l'évaluation du goodwill et d'autres actifs incorporels; et il n'y a aucune certitude que la politique de dividendes actuelle de Dorel sera maintenue. Ces facteurs de risque et d'autres facteurs de risque susceptibles de faire varier considérablement les résultats réels par rapport aux attentes exprimées directement ou de manière implicite dans les énoncés prospectifs sont discutés dans le rapport de gestion annuel et dans la notice annuelle de Dorel qui ont été déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières compétentes. Les facteurs de risque qui ont été soulignés dans les documents précédemment mentionnés sont intégrés par renvoi au présent communiqué de presse.

Dorel met en garde le lecteur sur le fait que les risques décrits précédemment ne sont pas les seuls susceptibles d'avoir des répercussions. D'autres risques et incertitudes dont Dorel n'a pas connaissance à l'heure actuelle ou que Dorel estime non importants peuvent aussi avoir une incidence défavorable importante sur ses activités, sa situation financière ou ses résultats opérationnels. Compte tenu de ces risques et incertitudes, les investisseurs ne devraient pas se fier de manière indue aux énoncés prospectifs pour en prédire les résultats réels.